



Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations

1 place Saint-Louis-BP n° 371
40012 MONT DE MARSAN CEDEX
Tél. : 05 58 05 76 30/ Fax : 05 58 75 78 88/
Mél : ddcsp@landes.gouv.fr

Affaire suivie par : Maëlle CAMIN-CORROYER
05 58 05 76 93

SARL CVLoc
Villa Jeanne d'Arc

73590 LA GIETTAZ

Récépissé de déclaration n° 401870001 d'un local hébergeant des mineurs

Local

Dénomination : **CENTRE DE VACANCES DE TUC DE MAA**

Exploitant

Identité : **SARL CVLoc**

Implantation

Le Bourg 40660 MOLIETS-ET-MAA
Tél : 05-58-47-17-86

Caractéristiques local

Nombre de lits ou capacité de couchage : 82

Date de l'avis pour l'accueil des enfants de moins de 6 ans :

Date de déclaration auprès de la direction des services vétérinaires :

Caractéristiques ERP

Type : R Catégorie : 4

Date dernière visite commission sécurité : 04/06/2019

Date arrêté municipal d'ouverture :

Remarques éventuelles : 2 bâtiments : Principal : 53 couchages et Chalet: 17 couchages + 1 tente marabout : 12 couchages.

Fait le 19 août 2019 à Mont de Marsan

Pour le Directeur et par délégation,
Le chef du service jeunesse, sport et vie associative



Guillaume STOECKLIN

Le déclarant s'engage à signaler toute modification ultérieure des éléments de la déclaration ou dans l'aménagement, l'équipement ou l'utilisation des locaux par écrit et dans les 15 jours suivant cette modification.

Ce récépissé atteste que l'exploitant a bien fait la déclaration prévue aux articles L. 227-5 et R. 227-2 du code de l'action sociale et des familles conformément aux modalités prévues par l'arrêté du 25 septembre 2006.

Il n'exonère le déclarant d'aucune de ses responsabilités et ne fait pas obstacle à ce que l'autorité administrative compétente s'oppose, interdise, interrompe le séjour se déroulant dans ce local ou prenne toute autre mesure administrative prévue aux articles L. 227-5 et suivant du code de l'action sociale et des familles.